



Municipalité de  
**La Macaza**  
53, RUE DES PIONNIERS  
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



## Bulletin d'informations – Février 2017

### Mot de la mairesse

Chères macaziennes et chers macaziens,

Dans bien des cas, l'avancé des dossiers en cours dépend des réponses obtenues auprès des différents ministères ou tout simplement de nos fournisseurs. Quatre dossiers auront une incidence significative sur les activités de la municipalité :

**Salle communautaire** : Notre directeur général a reçu l'aval du conseil pour démarrer le projet. Nous sommes actuellement dans l'attente du plan de l'ingénieur. L'évaluation du système électrique a été effectuée. Les employés de la municipalité ont commencé à vider les pièces en arrière de la cuisine. On pense à une vente de garage! La salle communautaire est le lieu de toutes les activités qui se tiennent dans notre municipalité. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle soit prête pour les activités estivales. Heureusement, les chapiteaux pourront faire office de dépannage, si besoin il y a.

**Plan de développement durable** : Vous trouverez plus loin dans le bulletin une description de cette démarche importante pour l'avenir de notre municipalité.

**Tour internet sur terre publique au Lac Chaud** : Nous sommes toujours en attente d'une réponse du gouvernement, mais aux dernières nouvelles, il semble que le ministre est à la recherche d'une solution satisfaisante pour la municipalité. C'est bon signe.

**Coupe et transport de bois secteur du Lac Chaud** : Nous avons demandé une rencontre avec le ministère du transport et celui de la faune et des parcs ainsi que les différents acteurs concernés. Nous sommes toujours en attente d'une réponse. Il est clair que ces activités forestières auront une incidence importante sur la qualité de vie de nos résidents ainsi que sur les coûts de voirie. C'est à suivre...

Notre conseillère Jeanne Zdyb, pour des raisons personnelles, nous a remis sa démission effective au 15 février. Nous en sommes vraiment désolés. Jeanne avait le souci de la justice, de l'équité. Elle défendait de belle façon les dossiers, les causes qui lui tenaient à cœur. Nous lui sommes reconnaissants de la somme de travail fait dans le respect des individus et avec un souci élevé d'honnêteté et de rigueur. Elle laissera un grand vide et une marque dans le cœur de chacun de nous. Nous lui souhaitons bonne chance dans la suite des choses.

Je vous invite à venir assister aux séances du conseil. Le prochain rendez-vous est le 13 mars. Le début de la séance est à 19 h et je vous y accueille dès 18h30.

D'ici là, je vous souhaite une belle fin d'hiver ensoleillée.

**Céline Beauregard, votre mairesse**

### Sommaire

Mot de la mairesse.....	1
Mot du directeur général.....	2
Faits saillants de la séance du conseil municipal du 13 février 2017.....	3
Produits économiseurs d'eau et urbanisme.....	4
Horticulture et mariages civils.....	5
Nouvelles naissances et colloque du CAPTCHPL.....	6
Joyeux macaziens et Maison de la culture.....	7
Organismes communautaires.....	8
Bibliothèque et culture.....	9
Plan de développement durable, calendrier des événements et myriophylle à épis.....	10

### **Pour rejoindre la municipalité:**

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

**En cas d'urgence, vous pouvez rejoindre le Service des travaux publics ou l'employé de garde au (819) 278-5074**

Pour recevoir les communiqués de la municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à: [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

**Date de tombée de la prochaine édition  
21 mars 2017  
Prochaine parution  
mars 2017**

## Mot du directeur général

### Compte de taxes et travaux routiers

Lors de la parution de l'hebdomadaire L'Information du Nord Vallée de la Rouge, édition de la semaine du 12 février, un membre du conseil questionnait les taux de taxes et les travaux routiers effectués au cours des dernières années. Il est nécessaire d'y revenir pour redonner l'information exacte qui correspond à la réalité.

Comme à chaque année, le conseil municipal a déterminé, au moment de l'adoption du budget en décembre, les taux de taxes qui s'appliqueront pour l'année qui suit. L'outil qui sert à fixer les taux est le rôle d'évaluation. En 2017, il y a une particularité. En effet, comme il arrive à tous les trois ans, le Service de l'évaluation revoit l'évaluation des immeubles d'une municipalité. En 2017, nous avons reçu notre nouveau rôle d'évaluation qui s'appliquera en 2017, 2018 et 2019. On y constate une baisse globale de 4.9% de notre richesse foncière.

Le conseil se retrouvait ainsi devant le fait que cette baisse des valeurs entraînait un manque à gagner important si le taux demeurait à 0.72\$ par 100 dollars d'évaluation. Par ailleurs au moment de confectionner le budget, on ne pouvait statuer sur le surplus, les états financiers vérifiés n'étant connus qu'en mars prochain. Face à cette situation, sous ma recommandation, le conseil a décidé de faire preuve de prudence et de responsabilité en ajustant le taux de taxes, mais bien en deçà de la baisse globale de 4.9% du rôle d'évaluation. L'ajustement pour le taux de taxes résidentiel fut une hausse du taux de 1 cent et demi (1.5) par cent dollars d'évaluation, ce qui représente un ajustement de 2%. Considérer cet ajustement comme une hausse de taxes est totalement inapproprié. Est-ce que certains connaîtront une hausse de leur compte de taxes? La réponse est oui. Est-ce que tous les contribuables connaîtront une hausse de leur compte de taxes? La réponse est non. Tout dépendra de quelle façon évolue l'évaluation de leur propriété. Quant au taux de taxes non résidentiel, il est ajusté de .043\$ du 100 dollars d'évaluation. Il faut ici ajouter que les deux propriétés les plus touchées par cet ajustement sont le pénitencier (gouvernement fédéral) et les terres publiques (gouvernement provincial) par le biais de la compensation tenant lieu de taxes.

### L'appropriation du surplus

Une des mesures pour équilibrer le budget est l'utilisation du surplus. Quand une municipalité doit le faire, elle doit le faire de façon prudente afin de ne pas se retrouver une année plus tard à devoir augmenter indûment les taxes puisque le surplus, une fois dépensé, n'existe plus. C'est ce qui a été choisi de faire pour des dépenses de l'ordre de plus ou moins 75 000\$. Donnons un exemple. Il y aura en 2017 une élection générale. Normalement, cette dépense aurait dû être portée au budget et taxée. Elle ne l'a pas été, mais une dépense estimée à 30 000\$ sera prise à même le surplus. D'autres dépenses qui seront effectuées en 2017 seront elles aussi prises à même le surplus. J'ajouterais que j'ai déjà recommandé au conseil d'adopter une politique relative au surplus. Au moment où les états financiers vérifiés seront déposés, le conseil pourra alors envisager telle politique.

### Chemins municipaux

Il est parfois de bonne guerre en politique de critiquer certaines décisions. Toutefois, cela me surprend lorsque la critique vient d'une personne qui était présente lorsque la résolution numéro 2016.06.123 concernant l'approbation du programme 2016 d'entretien des chemins, a été adoptée à l'unanimité. Au cours des deux dernières années, le programme TECQ 2014-2018 a permis de dépenser au-delà de 700 000\$ dont 560 000\$ en subvention sur les chemins. Des travaux ont été exécutés sur divers chemins selon des travaux qui avaient été prévus, notamment pour ce qu'on appelle la côte à Miljours et sur le chemin du lac Caché. En 2016, la municipalité a dépensé plus de 80 000\$ sur le chemin du lac Chaud contrairement à ce qu'on a pu lire à l'effet qu'aucun argent n'avait été dépensé sur ce chemin depuis trois ans, ce qui est donc totalement faux. Quant au chemin des Chutes, un nouveau ponceau a été installé sous le chemin et les « jerseys » ont été déplacés pour assurer une meilleure sécurité des usagers. De plus, certains travaux exigeront une acquisition de terrain pour pouvoir procéder à une réfection de qualité. Encore cette année, des travaux seront réalisés, notamment sur le chemin du lac Chaud.

**Jacques Brisebois, directeur général**

## COMMUNIQUÉ

### Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 juillet 2016

- Le conseil municipal a désigné le conseiller Yvan Raymond en tant que maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2017.
- Le calendrier officiel des séances du conseil a été adopté pour l'année 2017. Les séances auront lieu lundi 9 janvier, lundi 13 février, lundi 13 mars, lundi 10 avril, lundi 8 mai, lundi 12 juin, lundi 10 juillet, lundi 14 août, lundi 11 septembre, mardi 10 octobre, lundi 13 novembre et le lundi 11 décembre 2017. Les séances se tiennent toujours à 19h au 53 rue des Pionniers à La Macaza.
- Les règlements d'emprunt numéro 38, 39 et 40 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ont été adoptés.
- Le conseil a adopté la résolution 2017.02.19 afin d'exiger la mise en place de services de banque postale ainsi que l'augmentation des heures d'ouverture du bureau de Poste de La Macaza.
- Les élus ont décidé de procéder à l'achat de 4 billets pour le souper-bénéfice de la fondation du centre hospitalier des Laurentides et du Centre de réadaptation des Hautes-Vallées.
- Une résolution a été adoptée afin d'appuyer les demandes de la FADOQ en réclamant la tenue d'une consultation élargie concernant les modifications au Régime des rentes du Québec, afin que les groupes concernés puissent se faire entendre.
- Suite à la conclusion d'une entente de principe entre le syndicat des employés municipaux et la municipalité de La Macaza, le conseil a convenu d'autoriser la signature de la nouvelle convention collective par la mairesse et par le directeur général.
- La liste officielle des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes a été approuvée par le conseil municipal.
- Un avis de motion a été donné concernant la modification à venir du règlement 2011-067 relatif aux règles de fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de La Macaza.
- Une aide financière de 1000\$ a été octroyée à l'Association des propriétaires du Lac Chaud pour l'organisation de son 50<sup>e</sup> anniversaire.
- Les élus ont demandé à la Corporation du Parc linéaire *Le P'tit train du Nord* de revoir sa décision d'organiser un 2<sup>e</sup> marathon sur le parc linéaire en octobre puisque cela provoquera une concurrence déloyale envers le marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge.
- Le conseil a résolu de reconduire les dispositions de la résolution 2016.05.103 pour l'année 2017 afin de rembourser les frais de non-résidents engagés par les parents de La Macaza pour l'inscription de leur enfant au Camp de jour et aux services de garde des camps de jour de Labelle, de Rivière-Rouge ainsi qu'un montant équivalent pour ceux qui inscrivent leur enfant au Camp quatre saisons.
- La résolution 2017.02.28 a été adoptée afin d'offrir en location les trois jardinets surélevés du jardin communautaire au coût de 20\$ chacun pour la saison 2017 et d'offrir en location les 15 jardinets au sol au coût de 10\$ chacun pour la saison 2017.
- Le Plan de mise en œuvre local en matière de sécurité incendie a été adopté.
- Il a été résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réviser à la hausse la compensation accordée aux municipalités pour l'utilisation des chemins municipaux par les transporteurs forestiers et de modifier le nombre de voyages de bois requis de manière à ce que l'aide financière s'applique dès le premier voyage.
- Une résolution a été votée afin de participer, cette année encore, à l'achat regroupé d'abat-poussière avec l'UMQ.
- Un avis de motion a été donné concernant l'adoption prochaine d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.
- Le protocole d'entente 2017-2022 avec Tricentris pour le traitement des matières recyclables a été adopté.
- Un avis de motion a été donné afin d'annoncer la mise à jour prochaine du règlement 2010-057 concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides et de fertilisants.
- Il a été résolu de déposer un projet d'inventaire des gaz à effet de serre de la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle.
- Les élus ont décidé de procéder à l'achat d'un récupérateur de piles usagées auprès de la Maison Lyse Beauchamp au coût de 150\$. Ce dernier remplacera l'ancien récupérateur à l'entrée de la Municipalité qui sera quant à lui installé au dépanneur de La Macaza.
- Une résolution a été adoptée en appui aux démarches de M. Gilles Lemay auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin de construire un chemin d'accès conforme à la réglementation municipale.

### Étienne Gougoux, directeur général adjoint

*Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site Web de la Municipalité.*

## Plan de développement durable

La municipalité a entrepris une démarche de développement durable, une démarche plus globale qu'une simple planification stratégique qui est davantage centrée uniquement sur le développement économique. Le développement durable est multidimensionnel puisqu'il sert à préserver l'environnement, favoriser la cohésion sociale et promouvoir une économie responsable.

Déjà la démarche MADA a donné des orientations qui touchent à la fois les aînés et les familles. Il faut maintenant aller plus loin et intégrer toutes les dimensions du vivre ensemble et envisager la municipalité vers son avenir.

Dans les prochains bulletins, nous vous ferons part de l'avancement de la démarche. En premier lieu, un comité s'y penchera et une consultation élargie se tiendra également dans les prochains mois.

### Urbanisme L'importance de la rive

L'importance de la rive est principalement liée à la présence d'une végétation riveraine naturelle. Cette végétation a de multiples rôles importants pour l'écosystème. En voici quelques-uns;

#### **A) La richesse biologique**

Au Québec, on associe au milieu riverain : ♦ Environ 271 espèces de vertébrés ♦ 30 espèces de mammifères ♦ Plus de la moitié des espèces d'oiseaux ♦ Les trois quarts des amphibiens et reptiles ♦ Près de la moitié des plantes menacées et vulnérables.

#### **B) Rempart contre l'érosion**

La végétation: ♦Freine le ruissellement ♦Permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol ♦Stabilise le sol.

#### **C) Écran solaire**

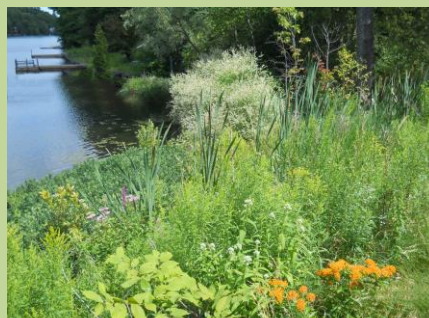
♦ Prévient le réchauffement excessif de l'eau ♦ Favorise le maintien des espèces aquatiques adaptées aux eaux fraîches (ex. : truite mouchetée) ♦ Limite le développement des herbiers aquatiques et des algues.

#### **D) Filtre contre la pollution de l'eau**

♦ Réduction de la pollution ♦ Infiltration de l'eau dans le sol ♦ Rétention des sédiments ♦ Absorption des nutriments par les racines des plantes et des arbres

Par ailleurs, la rive agit également comme brise-vent naturel et elle améliore la beauté du paysage.

**Yves Séguin, Inspecteur en urbanisme.**



## HORTICULTURE

La location des jardinets du jardin communautaire pour la saison 2017 est commencée. Comme l'année dernière les jardinets sont offerts au coût de 20\$ pour les jardinets surélevés et de 10\$ pour les jardinets au sol.

Il reste actuellement 9 jardinets de disponibles. Réservez le vôtre dès maintenant en communiquant avec Karine Paquette à l'accueil de la Municipalité

[info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca) ou 819-275-2077 poste 21.



## Mariages civils

Madame Céline Beauregard, mairesse, est nommée par le ministère de la Justice afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de la Municipalité de La Macaza.

Pour information et rendez-vous :  
[info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca), 819-275-2077

Une rencontre préparatoire est obligatoire afin de vous informer des conditions relatives à la célébration et de remplir divers formulaires et d'acquitter les coûts relatifs à la célébration. Vous aurez également à fournir divers documents et informations.

\*\*\* Nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité le plus tôt possible afin que vous puissiez bénéficier de la date choisie pour votre célébration.

### Abonnement à l'infolettre

Vous désirez recevoir par courriel les informations de la municipalité (communiqués, bulletin municipal, activités de loisirs, de la bibliothèque et autres)? Alors nous vous invitons à vous inscrire à notre liste d'envoi par courriel à l'adresse [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca) ou à nous contacter au bureau municipal au (819) 275-2077.

« L'imagination est  
plus importante que le  
savoir ».

- Albert Einstein -



## **Distribution de produits économiseurs d'eau et d'énergie**

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité de La Macaza met à la disposition des citoyens des trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie comprenant notamment une pomme de douche téléphone à débit réduit et un aérateur de robinet de salle de bain. Ces trousse sont offertes en échange d'une contribution volontaire de 10\$ au fond vert de la Municipalité. La présentation de la carte citoyenne est exigée. Faites vite! Les 50 trousse sont disponibles dès maintenant au bureau municipal situé au 53 rue des Pionniers et elles s'envoleront rapidement!

### **ERRATUM - BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2017**

**Veillez prendre acte qu'une erreur s'est produite dans le texte de la page 8 du bulletin municipal de janvier 2017. La section décrivant l'octroi du prix «Francine Ouellette» a été publiée par erreur à la première personne laissant croire que Benoit Thibeault l'aurait rédigée lui-même ce qui n'est pas le cas. Le texte qui aurait dû être publié est le suivant : « Le prix Francine Ouellette a été décerné à Benoît Thibeault pour son implication à faire connaître l'histoire de la municipalité notamment à l'occasion de la fête entourant les 112 ans du pont couvert et de la conférence sur le patrimoine militaire de La Macaza. Retraité depuis 10 ans, ce dernier s'implique activement, bénévolement et passionnément depuis plus de 6 ans au sein de la municipalité, principalement dans les domaines de la culture, de l'histoire et du patrimoine. Historien amateur, musicien et mélomane, il s'investit avec beaucoup de rigueur dans ses recherches sur l'histoire de La Macaza, de sa fondation jusqu'à nos jours. Aimant relever des défis, acceptant même de se prêter au jeu de la reconstitution de personnages historiques dans un contexte contemporain, il apporte avec lui bagages, expérience et conseils qui permettent d'enrichir l'organisation des activités culturelles. »**

**Notez que monsieur Thibeault donnera une autre conférence à Mont-Laurier en 2017.**

### **Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides**

Le Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides invite les proches de personnes ayant un traumatisme crânien ou un handicap physique à participer à un colloque le 24 mars 2017 sur le thème de la résilience. Il s'agit d'une journée de formation sous forme de conférence-atelier animée par Jacques E. Tremblay, psychologue et formateur.

**Quand : 24 mars 2017**

**Lieu : Royal Laurentien**

**Adresse : 2237 chemin du Lac Nantel Sud,**

**Saint-Faustin-Lac-Carré**

**Heure : 9h30 à 16h**

**Coût : 10\$**

**Un buffet sera offert sur place**

Pour vous inscrire, téléphonez à l'un des deux numéros de téléphone suivants : 450-431-3437 ou 1 888-431-3437 et faites parvenir votre paiement au CAPTCHPL, CP 11, Saint-Jérôme, J7Z 5T7 avant le 10 mars 2017.

## 8 mars - Journée internationale des droits des femmes

La Municipalité de La Macaza tient à souligner la Journée internationale des droits des femmes. Il s'agit du moment spécial pour souligner les avancées importantes en ce qui concerne les droits des femmes au Québec et à travers le monde et pour nous rappeler, qu'à plusieurs niveaux, il reste encore du chemin à parcourir.



### Abonnez-vous à la page Facebook de la Municipalité!

Avec sa page Facebook, la Municipalité de La Macaza est au diapason des moyens de communication contemporains. La Municipalité vous invite à « **aimer** » sa page Facebook et à s'y « **abonner** » dès maintenant pour demeurer au fait des dernières nouvelles. Notez également que la bibliothèque de La Macaza possède aussi sa propre page Facebook.



## Souper des Joyeux Macaziens

Les Joyeux macaziens vous invitent à leur souper du 3 juin 2017 à 18h. Le coût d'entrée est de 20\$ pour les membres et de 22\$ pour les non-membres. Apportez votre vin. Bienvenue à tous!

## Appel aux bénévoles

La Maison de la culture de La Macaza invite tous les bénévoles et toutes les personnes intéressées à le devenir à une session d'information, le jeudi 23 mars de 16h00 à 17h00, au 67 rue des Pionniers à La Macaza. Les portes de la vieille école seront ouvertes à partir de 15h00 pour une visite. Si vous ne pouvez y assister, nous vous invitons à contacter Johanne Leduc au 819-278-5364 pour vous inscrire comme bénévole.

Johanne Leduc  
Maison de la culture de La Macaza  
67, rue des Pionniers  
La Macaza (Québec) J0T 1R0  
819-278-5364  
[maisonculturemacaza@gmail.com](mailto:maisonculturemacaza@gmail.com)



## Ressources des organismes communautaires: Rappel

**Rencontres de la Société d'Alzheimer:** Apprenez à connaître les démences et échangez avec les personnes aidantes.

**Dates à retenir :** Les vendredi 3 mars, 7 avril, 5 mai et 2 juin en matinée de 10h à 12h à l'hôpital de Rivière-Rouge. Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec Carole Trépanier au 819-499-3136.

**Rencontre pour les proches aidants :** Objectifs : Se reconnaître comme proches aidants, échanger avec d'autres proches aidants et obtenir les outils pour comprendre la maladie et éviter l'épuisement. **Horaire :** 2<sup>e</sup> mercredi du mois (8 mars) de 9h15 à 12h à l'hôpital de Rivière-Rouge. Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec Mariève Piché au 819-623-4412 poste 226.

**Abus, maltraitance et fraude envers les aînées et autres personnes plus jeunes :** Communiquez au 819-275-2118 poste 3253. Une sentinelle bénévole vous répondra ou laissez un message sur la boîte vocale. Les conversations resteront confidentielles.

**Activités informelles « Parler pour parler » :** Rencontres pour briser l'isolement. **Horaire :** 3<sup>e</sup> mercredi du mois (15 mars) à 13h30. Communiquez avec Pierrette Charrette (le soir) au 819-275-3734 ou laissez un message en tout temps avec vos coordonnés.



Point Rouge est un service de prévention offert par le Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger qui s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées en perte d'autonomie, vivant seule ou en couple et demeurant à domicile ou dans un H.L.M., ainsi qu'aux personnes de 18 ans et plus ayant des problèmes de santé.

Une contribution de 5\$ est demandée au moment de l'inscription.

Vous aimeriez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches, alors il suffit de téléphoner au CABLB au **819-623-4412**.

1-855-623-4412

C'est tout simple et rassurant aussi!

## Service Point Rouge



Un point rouge bien en vue sur la porte de votre réfrigérateur indique qu'une bouteille et une fiche contenant des informations sur votre état de santé s'y trouve. Advenant que vous ressentiez un malaise et que votre état nécessite l'assistance d'un ambulancier, d'un policier ou d'un pompier, cet intervenant saura qu'il peut avoir accès rapidement à ces informations. Votre nom y est inscrit, vos allergies, les maladies connues, la liste des médicaments qui vous sont prescrits, ainsi que le nom de deux personnes à rejoindre en cas d'urgence. Ces informations peuvent faciliter votre arrivée à l'hôpital et accélérer le traitement.



610, rue de la Madone  
Mont-Laurier, QC J9L 1S9  
**819-623-4412**

1-855-623-4412

[www.cableoniebelanger.org](http://www.cableoniebelanger.org)

## Le pont Macaza est inscrit au Registre du patrimoine culturel

La Municipalité en a reçu la confirmation le 3 février dernier. Vous pouvez désormais consulter la fiche officielle du pont Macaza sur le site internet du Répertoire du patrimoine culturel du Québec au [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca) Bravo et merci à tous ceux qui ont participé à travers les années à la conservation et à la mise en valeur de ce trésor collectif qui donne un charme particulier à notre Municipalité.



## Mars sera le mois de la bibliothérapie à La Macaza

Par définition la bibliothérapie est une thérapie fondée sur la lecture pour favoriser la guérison.

Comme tous les ans, la fin de l'hiver apporte avec elle son lot de découragements avec chaque bordée de neige, suivi par un regain d'espoir lorsque le soleil sort enfin et que les journées rallongent de jour en jour.

**Afin d'apporter un peu de printemps, votre bibliothèque vous a préparé une sélection de livres «qui font du bien», le tout dans une ambiance feutrée et apaisante.**

En plus, chaque jeudi du mois de mars, nous vous offrons de venir **goûter à notre tisane**, offerte gratuitement aux abonnés.



### La passion d'un maître-chien

**Samedi 25 mars - 10 :30**

Daniel Monette est maître-chien depuis de nombreuses années, il possède l'école d'obéissance Éducanin, à Sainte-Agathe-des-Monts, depuis 2002.

Il viendra raconter comment cette passion est arrivée dans sa vie. \*

Qu'est -ce qu'un maître-chien?

L'importance de bien choisir son chien

Comment se faire obéir par son chien?

Comment corriger les mauvaises manières d'un chien?

*\*Cet atelier est à titre informatif pour les maîtres de chiens et non un cours de dressage. Nous vous demandons donc de laisser vos charmants toutous à la maison.*

**Merci de votre collaboration.**



## Soirée jeux de société avec Manuela

**Vendredi 17 mars – 19h**

Votre bibliothèque vous invite à vous joindre à nous pour une soirée jeux de société.

**Seul, entre adultes ou en famille\***, venez vous amuser et essayer toutes sortes de jeux de société!

Pour plus d'informations :819-275-2077 poste 26  
Inscription obligatoire.

\* *Enfant de 8 ans et plus*



### CARTE CITOYENNE

Prénom  
Nom de famille  
Adresse



### Avez-vous votre carte citoyenne?

«La municipalité de La Macaza souhaite offrir à ses citoyens, de façon prioritaire et parfois exclusive, divers services municipaux et diverses activités abordables. Pour ce faire, l'identification officielle des citoyens est parfois nécessaire, particulièrement lorsque des tarifs différents sont appliqués aux résidents de la municipalité et aux gens provenant de l'extérieur de celle-ci. Dans un tel contexte, **la seule carte acceptée** pour identifier les citoyens de La Macaza est la carte citoyenne.» \*

Présentez-vous sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, avec votre preuve de résidence, et c'est gratuit!

**EN RAPPEL : Ensemble, soyons vigilants!**

**Travaillons ensemble pour empêcher la prolifération du myriophylle à épi sur notre lac.**

Selon un rapport produit par la municipalité de Mont-Tremblant, on constate que la présence de myriophylle à épi dans les plans d'eau n'est pas dictée par le haut niveau d'eutrophisation des lacs. Au contraire, cette plante s'installe dans les plans d'eau dits mésotrophes et oligotrophes, soit dans des lacs avec un bon niveau de transparence. C'est donc une préoccupation majeure pour plusieurs plans d'eau des Laurentides lesquels sont majoritairement dans ces catégories de niveau trophique, d'où l'importance d'agir rapidement dans le contrôle du myriophylle à épi. Cette plante aquatique envahissante a des effets sur les pourtours des rives et rends difficile l'accès pour la pêche, la baignade, le canotage et même l'embarcation moteur.

On retrouve près de chez nous au moins 22 lacs contaminés par cette plante. À ce jour nous avons été épargnés, mais je souhaite que les propriétaires demeurent vigilants et comme nous n'avons pas de descente publique au lac Caché cela devient notre responsabilité d'exiger une preuve de lavage de l'embarcation et principalement de la remorque comme il est requis par les règlements de la municipalité. Ce lavage peut se faire au dépanneur de la municipalité ou au centre de lavage de Labelle. Demandez votre preuve.

Je comprends que cela est difficile de demander à des amis ou des membres de la famille qui nous rendent visite de faire ce lavage, mais c'est notre qualité de vie sur nos lacs de la municipalité qui doit être prioritaire.

J'ai confiance qu'on évitera cet envahisseur.

**Raphaël Ciccarriello, Président de l'APGLC**

**\*\*\* Vous trouverez, joint au présent bulletin municipal, un dépliant concernant le myriophylle à épi. Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance.**

**Calendrier des évènements**

**8 mars :** Journée internationale des droits des femmes.

**12 mars :** On avance l'heure.

**13 mars:** Séance ordinaire du conseil municipal à 19h.

**16 mars :** Dîner des Joyeux macaziens.

**19 mars:** Brunch de la Fabrique.

**31 mars :** Première échéance de paiement de taxes municipales.

**« J'étais furieux de ne pas avoir de souliers;  
alors j'ai rencontré un homme qui n'avait  
pas de pieds, et je me suis trouvé content de  
mon sort. »**

**- Proverbe Chinois -**